

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018 à 20 Heures 00**

**Étaient présents :** Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique GILLOT, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Michel CROIZER, Marie-Hélène TONIN, Stéphanie CHAMBE, Hervé REY, Catherine PEJU.

**Démissionnaires :** Muriel CHENOUEAU-GAUTIER, Michel SECOND.

**Absents :** Fabienne YAACOULI, Jean MATHIEU, Gérard PINATTON.

**Secrétaire de séance :** Marie-Hélène TONIN.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

**COMMERCE VIVAL :** Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de l'ouverture des plis de l'appel d'offre pour l'aménagement du commerce Vival.

Le montant des travaux HT s'élève à la somme de 80 708,17 €. Il faudra ajouter à ce montant les honoraires de l'architecte, le SPS et le contrôle technique.

Le chantier pourra démarrer le 14 janvier 2019. Une réunion de préparation est prévue le 10 décembre.

Le conseil municipal à l'unanimité confirme l'avis favorable de la commission d'appel d'offre.

**TRAVAUX TERRASSE BAR RESTAURANT « LE MONTROTTIER » :** Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du CAUE pour l'aménagement de la terrasse du café restaurant « Le Montrottier ». Le conseil donne son accord par 11 voix pour et 1 abstention.

**LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE :** Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la longueur de la voirie communale pour la prise en compte de la DGF 2020.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour une longueur totale de 40.866 kms.

**VOIRIE COMMUNALE :** Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de pouvoir inscrire dans la voirie communautaire le chemin de Mr CHARPIN, pour une longueur de 630 m. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**CONVENTION CENTRE DE GESTION MISSION JURIDIQUE :** Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement de la convention de la mission juridique auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG) pour un montant de 1 258 euros pour l'année 2019.

**MONTS ENERGIES :** Monsieur le Maire présente au conseil municipal la SAS Monts Energies (société de citoyens) procédant à la pose de panneaux photovoltaïques, la gestion de prêt de toitures, l'aide à la pose, la prise de parts sociales au capital.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'entrer la SAS Monts Energies en prenant des parts. Le conseil décide de prendre 5 parts de 100 euros.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la collecte des déchets 2017 :** Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCDML par convention avec la communauté de communes de Forez Est, effectue la collecte des sacs jaunes, la collecte des verres, du papier, des déchets ménagers et assimilés sur le territoire.

Au niveau des apports nous constatons des tonnages assez stables sur ces dernières années sur l'ensemble des déchets ainsi que sur les apports en déchetteries. Sur les sacs jaunes, les erreurs de tri représentent 16,43% en 2017 contre 18% en 2016. Les apports en déchetteries sont légèrement en baisse pour les déchetteries de la CCDML sauf sur la déchetterie à Chazelles sur Lyon (+200 tonnes).

Au niveau financier le coût de traitement des OM est légèrement à la hausse avec un montant de 786 033 € TTC alors que la CCDML a diminué ses OM de – 200 tonnes.

Le coût de traitement des emballages ménagers recyclables est légèrement en baisse avec un montant de 290 529 € ttc.

Le coût des déchetteries est en augmentation de 25 000 euros avec un coût de 662 188 euros TTC.

Le coût total de traitement est de 1 738 752 euros soit par habitant un coût de 41,69 €.

Les recettes sont :

- Aides collecte sélective, rachat de matériaux : 643 100 €
- Autres (personnel + communication) : 16 000 €
- Rachat matériaux déchetteries : 110 000 €

Le montant total des recettes pour 2017 s'élève à 769 100 euros.

## **Rapport annuel 2017 du service assainissement :**

### **1.1 L'essentiel de l'année**

#### **Station du Bourg**

Le 16/02, le surpresseur 2 a été mis à l'arrêt suite à une importante fuite d'eau qui avait copieusement arrosé le moteur électrique.

Le 27/02, la fuite d'eau a été réparée. Des contrôles ont été faits sur le moteur du surpresseur et l'équipement a été remis en service.

Le 01/03, le premier bilan 24h00 a été réalisé.

Le 20/03, suite à des problèmes récurrents sur le pont racleur, l'équipement a été vidangé. Aucune anomalie n'a été détectée. Les réglages de racles de fonds ont été repris. Depuis, nous n'avons pas rencontré d'autre problème sur cet équipement.

Le 05/04, la pompe surnageant a été remplacée par une pompe de secours tenue en stock.

Le 06/07, un mécanicien du service maintenance SUEZ a réalisé l'entretien des surpresseurs d'aération.

A cette occasion, les appareils ont été vidangés et les filtres à air ont été nettoyés.

Le tamis rotatif, la vis de compactage et le pont racleur ont également été révisés.

Les 27 et 28/07, Le bureau d'étude en mission SATESE a réalisé le contrôle du dispositif d'auto surveillance de la station.

Le 12/09, un palier du tamis rotatif a été renouvelé.

Le 05/10, un contrôle cohérence a été réalisé par notre service maintenance sur la station d'épuration. Ce contrôle vise à simuler des alarmes sur sites et vérifier la cohérence des informations remontées à la plateforme VISIO.

Le 06/12, le bras à flottants du clarificateur a été rénové.

### **1.2 Les chiffres clés**

9,9 km de réseau total d'assainissement

30 328 m<sup>3</sup> d'eau assujettis

4 stations de traitement des eaux usées

### **1.3 Les perspectives**

#### **Réseau**

De nombreuses opérations de désobstruction du collecteur de la rue de la Madeleine sont faites par le service assainissement. Un passage caméra est à réaliser pour identifier l'anomalie à l'origine des problèmes rencontrés sur ce tronçon.

· Dégager les boîtes de branchements sous pavés dans le Bourg et remplacer les plaques bétons par des tampons en fonte série hydraulique étanche.

· Associer le prestataire aux projets d'extension du réseau (avis sur le projet, suivi et réception des travaux, prise en compte des nouveaux assujettis).

· Des travaux de réhabilitation sont à prévoir sur les tronçons du hameau St Martin, antenne La Déserte et à proximité du complexe sportif (suite diagnostic COREFIC).

- Les 4 tampons en amont de la station d'épuration sur le secteur du Raty sont à mettre à niveau.
- Un repérage et une intégration au SIG du réseau seraient à réaliser sur le secteur des Chazottes.

### Stations d'épuration

#### Station du bourg

Depuis le 1er janvier 2016 la réglementation a changé avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Pour respecter ces nouvelles prescriptions réglementaires, il faut :

#### **1- Rédiger un cahier de vie**

Le cahier de vie doit présenter le système d'assainissement et son dispositif d'auto surveillance.

Il doit permettre :

- D'identifier les ouvrages concernés (système de collecte, système de traitement) et les intervenants (communes, maîtres d'ouvrage, exploitants ...etc.),
- De comprendre le fonctionnement de ces ouvrages au moyen de leur description
- De décrire l'ensemble du dispositif d'auto surveillance de ces ouvrages.

#### **2- D'instrumenter le déversoir d'orage de tête de station pour pouvoir estimer les débits déversés.**

#### **AMELIORATION DU SYSTEME**

Une installation en poste fixe d'une injection d'Antimousse est à envisager pour limiter le phénomène moussage dans les bassins. Malgré tout, il a été constaté que les travaux réalisés par l'entreprise BIO-EX ont réduit le phénomène de moussage à la station.

Un système de rétro-lavage à l'eau chaude sur le tamis rotatif éviterait les colmatages à la graisse pour limiter la quantité des refus de tamisage.

Un système de capotage pourrait être installé sur le tamis afin de le protéger du froid et donc de sécuriser le fonctionnement en période hivernale.

Une conduite de refoulement en fixe pourrait être installée sur l'extraction des surnageants. Le fonctionnement de cette pompe pourrait être automatisé. Pour limiter la consommation énergétique, nous pourrions installer une sonde Redox pour piloter l'aération. Cette mesure en continu permet d'injecter la quantité nécessaire d'oxygène 24h/24 sans surconsommation. Il faudrait faire une expertise des membranes d'aération. Aujourd'hui, elles ont dépassé la durée de vie théorique constructeur. Un renouvellement de toutes les membranes sera à envisager dans un futur proche.

#### Station d'Albigny

Sur le 2ème étage, nous avons noté à plusieurs reprises des mises en charges du filtre planté. Un test de percolation pourrait être réalisé pour nous assurer que l'ouvrage n'est pas colmaté ou trop chargé en boues. Des sondages sur les deux étages seront réalisés par SUEZ pour définir la hauteur de boues accumulées.

#### Station des Chazottes

Il faut faire des sondages sur le filtre à sable des Chazottes pour repérer précisément l'ouvrage. Des regards de visite sont aussi à créer sur les bouclages canalisations d'alimentation et de drainage du filtre.

En conclusion, il n'y a pas trop de problèmes sur les stations de Montrottier.

La commune va prévoir l'installation d'une station de dé-phosphatation pour la station d'épuration de Montrottier.

## Travaux des Commissions :

- Economique :
  - Installation de la fabrication de la boulangerie dans l'ancien local BJ à la zone de l'olivière.
  - Avancement des travaux sur le bâtiment les Genêts.
- Communication :
  - Adressage des rues : pose des mâts en cours par l'entreprise PONCET de Brullioles. Les plaques de rues seront posées d'ici la fin de l'année. Les numéros seront distribués lors de la distribution des sacs poubelles.
  - A indiquer la vente de l'école d'Albigny sur le site de la commune et par affichage.
- Scolaire :
  - Beaucoup de problèmes de comportement et de discipline à régler à la cantine même avec les enfants de maternelle.
  - Bonne rentrée scolaire à l'école publique, effectifs satisfaisants.
- SYDER : Une borne pour la recharge des voitures électriques sera installée Place de la Dîme.
- Conseil Municipal d'Enfants :
  - Un nouveau conseil municipal d'enfants va être mis en place. Les candidatures des enfants seront demandées dans les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00  
Prochain Conseil Municipal le lundi 20 Décembre 2018 à 20 heures